Programme de Formation

Laïcité, droits et obligations dans les établissements publics de santé

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout professionnel des milieux sanitaire, médico-social et éducatif

Objectifs pédagogiques

Revisiter les principes fondamentaux relatifs à la laïcité

Connaître les fondamentaux concernant les principales religions pratiquées en France

Respecter le principe de laïcité : droits et obligations des professionnels

Respecter le principe de laïcité : droits et obligations des usagers

Appréhender le rôle des aumôniers à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux et sociaux

Description

La laïcité est un cadre juridique et politique permettant à des êtres différents du point de vue des options spirituelles ou des convictions personnelles de vivre ensemble. Et, dans cette perspective, les établissements publics de santé ainsi que les établissements sociaux et médico-sociaux doivent veiller au respect de deux règles fondamentales : stricte neutralité de la part des personnels exerçant dans ces établissements qui ne doivent manifester d'aucune façon une appartenance religieuse, et respect des croyances des usagers qui doivent pouvoir suivre les préceptes de leur religion, ces droits s'exerçant dans le respect de la liberté des autres usagers. Les évolutions sociétales et l'actualité rendent nécessaires une affirmation et une clarification de ces principes (Instruction DGOS 29/07/2016)

Revisiter les principes fondamentaux relatifs à la laïcité

- Le principe républicain de laïcité à travers l'histoire : de la Déclaration des Droits de l'Homme à la création de l'Observatoire National de la Laïcité
- Les principes fondamentaux de la laïcité dans les services publics : tolérance, neutralité et liberté de conscience

Connaître les fondamentaux concernant les principales religions pratiquées en France

- Les religions reconnues en France
- Religions, pratiques et rites associés : origine et compréhension de ces pratiques
- La problématique des mouvements d'obédience religieuse non reconnus (témoins de Jéhovah, Adventistes du 7ème jour ...).

Respecter le principe de laïcité : droits et obligations des agents publics

- Non-discrimination
- Stricte neutralité
- Méthodes et postures dans les situations de tension ou de conflits avec les agents dans les cas de

non-respect du principe de laïcité
- Le refus de soins pour des raisons religieuses

Respecter le principe de laïcité : droits et obligations des usagers

- Pratique du culte et respect des préceptes
- Obligations : respect des lois et de la liberté des autres usagers
- Religions, soins et prise en charge médicale à l'hôpital (en fonction des participants)
- Conduites à tenir, méthodes et postures dans les situations de tension ou de conflits avec les usagers

Découvrir la place des aumôniers à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux et sociaux

- Statut
- Rôle
- Relation avec les soignants

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.

Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc.).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.; Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)